



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis n° 2019 - 36		
Commission Territoriale Ouest du 24 janvier 2019 Présidence : David Bécu	Objet : Plan de gestion de la RNN de Vireux-Molhain	Vote : Avis favorable <i>par le conseil plénier</i>

Contexte

La réserve naturelle nationale (RNN) de Vireux-Molhain est située dans la pointe nord du département des Ardennes, à environ 50 km de Charleville-Mézières et 20 km de Couvain (Belgique). La réserve, d'une surface de 1,82 ha située de part et d'autre de la RD47, appartient au massif de l'Ardenne et longe la vallée du Viroin, affluent rive gauche de la Meuse. Elle se trouve à une centaine de mètres de la frontière franco-belge et est également connue sous le nom de « Mur des Douaniers » du fait de cette proximité. La réserve a été créée par décret datant de mars 1991. Elle est entièrement située en forêt communale de Vireux-Molhain et sa création correspond à une volonté de préservation du patrimoine géologique exceptionnel du site. Cette réserve présente en effet un intérêt géologique et paléontologique majeur. Ce site fossilifère, à flanc de colline présente des affleurements rocheux du dévonien moyen (environ 385 millions d'années) et est exceptionnel par l'abondance des formes fossiles trouvées, la diversité des espèces présentes, et la finesse de leur conservation. Les formes animales les plus remarquables et les plus présentes sont les trilobites.

Plusieurs écosystèmes cohabitent sur la réserve dont notamment des pelouses, friches, forêts et affleurements rocheux.

La gestion du site est confiée à l'ONF depuis 1996. Le précédent plan de gestion (PDG) a été rédigé et mis en œuvre sur la période 2004 /2008. Ce plan de gestion a ensuite été prorogé, puis évalué en 2017. Le nouveau PDG pour la période 2019 / 2029 identifie la préservation du patrimoine géologique comme enjeu prioritaire et propose comme enjeu secondaire le patrimoine floristique et faunistique, qui est actuellement peu connu. Il vise les objectifs à long terme suivants :

- maintenir dans un bon état de conservation le patrimoine géologique,
- préserver le patrimoine faune et flore,
- faire connaître et reconnaître la réserve,
- assurer le bon fonctionnement de la réserve.

Question au CSRPN

Il est demandé au CSRPN de se prononcer sur le plan de gestion de la RNN de Vireux-Molhain, qui définit les objectifs et actions pour les dix ans à venir (période 2019-2029), et de vérifier, en particulier, si les objectifs fixés dans le nouveau PDG sont en adéquation avec les objectifs de protection et de conservation du patrimoine de cette réserve naturelle nationale.

Supports de réflexion

- Plan de gestion de la RNN de Vireux-Molhain 2019 /2029,
- Evaluation du plan de gestion 2004-2008 et de sa mise en œuvre jusque 2015,
- Présentation en séance par Vincent Spanneut (ONF).

Analyse

L'intérêt premier de cette réserve est le patrimoine géologique que représente le site fossilifère unique au plan national du « Mur des douaniers ». Le point essentiel est l'interdiction de porter atteinte aux roches, aux minéraux et aux fossiles (art. 5) de même que l'interdiction de toute activité d'exploitation minière et de recherche (art. 6), ce qui est effectivement appliqué depuis la création de la réserve en 1991. La connaissance des populations des espèces fossiles n'est pas parfaite, mais de nouvelles études paléontologiques nécessiteraient des fouilles importantes ce qui est contradictoire avec le maintien de l'affleurement en l'état. Le prélèvement des spécimens dégagés par l'altération météorologique naturelle doit être régulièrement assuré pour pallier ce manque de connaissance.

Comme envisagé dans le plan de gestion, une étude de la flore et de la faune serait à réaliser.

Le plan de gestion proposé est dans la continuité des précédents pour la protection du patrimoine géologique, les actions envisagées et programmées sur les 10 ans à venir sont en adéquation avec les objectifs de la réserve. Il propose de prendre en compte la faune et la flore par l'établissement d'un premier inventaire, ce qui sera un plus pour cette réserve naturelle nationale.

Avis du CSRPN

Avis favorable

Recommandations

L'accueil du public doit rester au même niveau qu'actuellement pour ne pas inciter à de nouvelles fouilles sauvages.

Fait le 6 mai 2019



**Le président du CSRPN
Serge Muller**